

LO I N° 009/AL/75 Portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques portant sur la Réalisation d'un Centre de Recherche Scientifique pour des Recherches Communes dans les Domaines de l'Océanographie de l'HELLIOPHYSIQUE et de l'étude du comportement des Matériaux de Construction et produits finis dans les conditions tropicales.

-:-:-:-

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE :

Vu, les article 7, 9, 14 et 15 de la Constitution.

APRES en avoir délibéré

ADOpte la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er/ Est ratifié l'accord relatif à la réalisation d'un Centre de Recherche Scientifique pour des Recherches Communes dans les domaines de l'Océanographie, l'Héliophysique et de l'étude du comportement des Matériaux de constructions et produits finis dans les conditions tropicales, signé le 3 Août 1973 à CONAKRY.

ARTICLE 2/La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et Communiquée partout où besoin sera.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique./.-

CONAKRY, le 7 Janvier 1975

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

- DAMANTING OMARA -